Image not found or type unknown

modification du contrat de travail

Par **labbe**, le **24/10/2011** à **14:46**

Bonjour
Je suis directrice territorial (département du val de marne) depuis 3 ans (650 salariés).
Qualification sur mon contrat et mes BS.
Depuis 23 ans j'encadre des équipes dans cette entreprise.
Je précise que je n'ai jamais eu aucun probléme avec mon employeur.

Une nouvelle direction régionale a été mise en place,elle a décidé de réorganiser et a demandé à tous les directeurs de re-postuler sur leur poste.
Apres un semblant d'entretien (20") j'ai reçu un simple appel telephonique pour me dire que ma "candidature" n'était pas retenue.
Ils me proposent un poste de "chargé de mission" sans aucune autre précision rataché à la DR.je précise qu'il n'y a aucune sanction a mon encontre et que les résultats de mon département sont bons.
Je perdrais , ma prime et mon statut de cadre autonome, ma voiture de service soit 10% de mon salaire.

je ne souhaite pas être licenciée
Pensez vous qu'il y a modification du CW (qualification) ? je dois envisager une action aux prud'hommes ?
cette situation me dépasse car je n'avais jamais envisagé cette situation. merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **24/10/2011** à **15:35**

onjour,
Il est pratiquement certain que cela constitue une modification essentielle du contrat ou des conditions de travail que vous pourriez refuser après avoir exigé que la proposition vous soit faite par écrit...
S'il y avait licenciement pour ce motif, il serait très vraisemblablement jugé sans cause réelle et sérieuse...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés